

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4700>



Fiches syndicales pour le mouvement inter

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2015 -

Mutations
2015
snes

Publication date: mercredi 19 novembre 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Fiches syndicales pour le mouvement inter

Ci dessous la fiche syndicale à envoyer au SNES-FSU, 6 allée Cardinal de Givry, 21000 Dijon.

N'oubliez pas de joindre :

- la copie du dossier de demande de mutation (reçu dans dans votre établissement)
- les pièces justificatives

(gardez également un copie pour vous)

Fiche syndicale mouvement inter

Fiches syndicales mouvements spécifiques

Fiche CPGE	Fiche Poste spécifique nationaux	Fiche chef de travaux

Fiche syndicale pour le mouvement des PEGC :



**FICHE A RENOYER
A VOTRE SECTION ACADEMIQUE**

MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE DES PECC 2015 **IMPORTANT**
Académie d'automne 2014-2015
(à renvoyer pour les collèges)

Section _____

N° de carte syndicale _____

Prénoms _____ Nom de naissance _____

Adresse personnelle _____

Cadre professionnel _____

N° de département personnel _____

Vous avez déposé un dossier de PECC de l'année dernière (vous avez participé à votre dossier)

Situation personnelle et familiale : Célibataire En couple Marié
 (compagnon et concubain ne sont pas concernés) Deux enfants

Situation familiale : Si titulaire ou équivalent de contrat ou diplôme rattachés autre catégorie
 Non-Ancien Professeur et/ou directeur
 Département de rattachement de l'emploi : _____ Degré de : _____ Lieu de résidence personnelle : _____
 Date de mariage (PECC) : _____ No d'inscription au PECC : _____ No d'inscription de rattachement de PECC : _____
 École de formation initiale de l'enseignement MCF ou directeur de la formation initiale : _____

Vosces formations sur la demande officielle

Vosces en état (jour de vote)	Total heures	Vosces en état (jour de vote)	Total heures
1	4	4	
2	5	5	
3			

**NE PAS OUBLIER DE JOINDRE A VOTRE FICHE SYNDICALE, LES PHOTOCOPIES
DE LA CONFIRMATION DE VOTRE DEMANDE ET DES PIECES JUSTIFICATIVES.**

Barèmes Inter-académiques		Supplément (heures)
Études supérieures de 2014/15	Classe normale	Archevin - 7 points
	Internat normal	Archevin - 7 points + 10 pts
	Classe ordinaire	Archevin - 7 points + 17 pts
Niveau d'études de rattachement de 2014/15	Archevin	10 pts
	Archevin de 20 ans qui travaille de 4 ans de travail passé	
Autres formations	* Sans participation	11 - 20 pts
	* Participation de 20 heures minimum	
	* Participation de 40 heures (à 2) ou de 60 heures (à 3) minimum	
	* Nombre d'heures à charge (100 points par année)	
	* Nombre d'heures de répétitions de 2014/15 (1 an : 30 pts ; 2 ans : 45 pts ; 3 ans et plus : 60 pts)	
* Absence de l'année (100 pts)		
	* Absence de 20% de l'établissement rattaché de la catégorie de la carte (à voir : 50 pts)	

N° de carte syndicale _____

Date remise scolaire _____

Nom(s) figurant sur la carte _____

IMPORTANT : contrebande GRS
 Le logo de l'Union « SNES/ SNIPP/ SNIP » ainsi que le logo officiel de la section de rattachement à votre adresse
 sur le dossier de demande de rattachement de l'année dernière (vous avez participé à votre dossier)
 Le logo de l'Union « SNES/ SNIPP/ SNIP » ainsi que le logo officiel de la section de rattachement de l'année dernière
 sur le dossier de demande de rattachement de l'année dernière (vous avez participé à votre dossier)
 Le logo de l'Union « SNES/ SNIPP/ SNIP » ainsi que le logo officiel de la section de rattachement de l'année dernière
 sur le dossier de demande de rattachement de l'année dernière (vous avez participé à votre dossier)
 Le logo de l'Union « SNES/ SNIPP/ SNIP » ainsi que le logo officiel de la section de rattachement de l'année dernière
 sur le dossier de demande de rattachement de l'année dernière (vous avez participé à votre dossier)